

COMMUNE D'ALZON

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 14 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le 14 avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle de la bibliothèque, en séance, sous la présidence de Monsieur Roger LAURENS, Maire.

Présents : Mmes Monique OERLEMANS, Delphine DI MAIO, Elodie DURAND, Mrs Claude VIVENS, Alain BOUTONNET, Patrick REILHAN, Christian SALZE, Dominique CAUVAS.

Absent non excusé : M. Gérard ABRIC.

Procurations : M. André ANGELI donne procuration à M. Claude VIVENS.

Secrétaire de séance : M. Alain BOUTONNET

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de M. Roger LAURENS, Maire.

1) VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 13 MARS 2015

Le compte rendu de la séance du 13 mars 2015 est approuvé à l'unanimité ainsi que la modification du point 3 du PV du 17 décembre 2014.

2) AFFECTATION DES RESULTATS CNE ET AEP 2014

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats 2014 qui s'établissent comme suit :

1/ budget commune :	section de fonctionnement :	excédent :	188 931,96 €
	section d'investissement :	excédent :	247 613,65 €
2/ budget A.E.P. :	section de fonctionnement :	excédent :	6 301,93 €
	section d'investissement :	excédent :	34 990,36 €

Ces excédents seront repris dans les budgets primitifs 2015 en recettes de fonctionnement et d'investissement respectivement.

3) VOTE DES 3 TAXES LOCALES

Le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter en 2015 le taux des 3 taxes locales, à savoir :

1/ Taxe d'Habitation :	10,39
2/ Taxe Foncière Bâtie :	17,52
3/ Taxe Foncière Non Bâtie :	56,89

4) SUBVENTIONS A VERSER AUX ASSOCIATIONS

Le maire informe les conseillers que suite aux baisses de dotations de l'Etat, il convient de définir la politique d'attribution des subventions aux associations à compter du 1^{er} janvier 2015. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE d'attribuer des subventions aux associations qui en font la demande dont l'activité revêt un caractère économique et/ou culturel pour la commune sur présentation des justificatifs suivants :

- a) Bilan de l'année n-1
- b) Budget prévisionnel de l'année n

DECIDE d'allouer une somme de 50 € par élève de la commune inscrit à l'école le jour de la rentrée scolaire sur la demande de l'association de parents d'élève,

5) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 COMMUNE ET A.E.P.

Sur présentation du rapporteur des finances, les Budgets Primitifs de la commune et de l'AEP sont adoptés à l'unanimité et s'établissent de la façon suivante :

BUDGET COMMUNAL 2015

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	580 625,00 €
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	562 100,00 €

BUDGET A.E.P. 2015

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	81 293,00 €
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	117 922,00 €

6) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire donne lecture aux conseillers municipaux des courriers de M. et Mme **BRUN Rémi** et M. et Mme **DUNHILL Robert**.

A l'unanimité, le conseil municipal se prononce favorablement aux demandes formulées par ces administrés :

1/ M. et Mme **BRUN Rémi** sont autorisés à effectuer des travaux de création de caniveaux transversaux sur le chemin cadastré Y42 situé Le Boucaret,

2/ M. et Mme **DUNHILL Robert** sont autorisés à construire une banquette de fleurs le long de leur maison cadastrée AB 229.

Un courrier leur sera adressé dans ce sens.

La Séance est levée 21h45
Le 16 avril 2015

Le secrétaire de séance,
Alain **BOUTONNET**,

Beaucaire

Le Maire,
Roger **LAURENS**

